

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE



11 avril 2022

## VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES UN SERVICE EN LIGNE POUR LES PROFESSIONNELS DE LA LPP

A partir du 11 avril 2022, la Cramif met à disposition des professionnels de la LPP une plateforme en ligne pour réaliser leurs démarches administratives. Ouverte dans un premier temps uniquement aux opticiens, la plateforme s'étendra progressivement aux autres catégories de professionnels de santé.

A partir du 11 avril 2022, les professionnels en optique médicale pourront réaliser leurs **démarches administratives** sur **vosdemarches.cramif.fr.** 

Accessible sur le site <u>cramif.fr</u>, ce service est **simple d'utilisation, facile d'accès et disponible 24h/24 et 7j/7**. Plus besoin de télécharger, d'imprimer ou de numériser des formulaires : toutes les démarches se font en ligne. Un système de notifications informe le professionnel de santé de l'avancement de la prise en charge de sa demande, étape par étape.

Actuellement ouvert aux opticiens, le service s'ouvrira aux autres catégories de professionnels de santé en 2022 et 2023.

Avec cette nouvelle plateforme, la Cramif renforce la digitalisation de sa relation client, dans l'objectif de simplifier les démarches des professionnels de la LPP et de continuer à proposer à ses publics un service au plus près de leurs besoins.

## A propos de la Cramif

La Cramif est un organisme de Sécurité sociale appartenant au réseau Assurance Maladie. Elle est au service des assurés, des entreprises, des professionnels de santé, des associations du secteur médico-social. D'une part, la caisse verse des prestations (pensions d'invalidité, allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante, prestations des fournisseurs de grand appareillage). D'autre part, elle agit dans les domaines sanitaire et social et de l'autonomie.

Son service social accompagne et soutient les publics fragilisés. Son centre médical Stalingrad propose des consultations spécialisées. Son école de service social forme et perfectionne des travailleurs sociaux. Son centre Escavie informe et conseille en matière de handicap. Enfin, la Cramif gère les risques professionnels. Elle contribue à la prévention et à la reconnaissance des accidents du travail et des maladies professionnelles et participe au processus de leur réparation. Elle calcule et notifie aux entreprises leurs taux de cotisation.

POUR EN SAVOIR PLUS, CONSULTEZ CRAMIF.FR

## **Contact presse**

presse.cramif@assurance-maladie.fr

**1** 01 40 05 29 79 / 37 69

🏏 @cramif 🗽 LinkedIn 🕒 YouTube

